



DEMANDE DE DÉROGATION DE PÉRIMÈTRE SCOLAIRE ANNÉE SCOLAIRE 2017/2018

Cette demande de dérogation de secteur ne vaut pas inscription

Les enfants de Rillieux-la-Pape sont scolarisés dans les écoles primaires de la ville selon le principe de la carte scolaire. Il permet d'équilibrer les effectifs de l'ensemble des groupes scolaires et de scolariser les enfants dans les écoles proches de leur domicile.

Toutefois, dans certaines circonstances exceptionnelles et pour des raisons dûment motivées, il peut être envisagé, sous réserve de capacité d'accueil suffisante, de scolariser son enfant dans une école ne correspondant pas au secteur du lieu d'habitation.

Ce document devra être complété, signé et accompagné impérativement des pièces demandées page 2.
Tout dossier incomplet sera refusé et ne pourra être présenté lors de la commission d'examen des dérogations.

Après décision de la commission, un courrier vous sera adressé accompagné du certificat d'inscription correspondant soit à votre demande de dérogation, soit à votre école de secteur. Il vous appartiendra ensuite de prendre contact avec le directeur de l'école afin de procéder à l'inscription définitive.

Cette demande doit être retournée au Pôle Inscription avant le :

IDENTIFICATION ENFANTS

Informations concernant l'enfant				Année 2016/2017		Année 2017/2018	
NOM	Prénom	Date de naissance	Ecole de secteur	Ecole fréquentée	Classe	Ecole demandée	Classe

RESPONSABLE LEGAL DE L'ENFANT

Marié(e)
 Pacsé(e)

Divorcé(e)
 Vie maritale

Séparé(e)
 Célibataire

Veuf (veuve)

MERE		PERE	
NOM		NOM	
Prénom		Prénom	
Adresse		Adresse	
CP		CP	
Ville		Ville	
Tél. Portable		Tél. Portable	
Email		Email	
NOM Employeur		NOM Employeur	
Tél. travail		Tél. travail	

MOTIF DE LA DEMANDE ET DOCUMENTS A FOURNIR

Rapprochement de fratrie : Fournir :

- Certificat de scolarité du frère ou de la sœur dans l'école demandée

Nom(s) du(es) frère(s) et/ou sœur(s)	Prénom (s)	Date de naissance	Niveau de classe pour l'année scolaire 2016-2017

Garde de l'enfant : Fournir :

- Attestation de garde d'enfant page 3 complétée et signée par l'assistante maternelle qui garde l'enfant
- Justificatif de domicile **de moins de 3 mois** de l'assistante maternelle (facture Edf ou quittance de loyer)
- Certificat de travail **des deux parents** à faire établir par l'employeur
- Contrat de travail avec l'assistante maternelle contenant : N° d'agrément et sa copie – Date de début et périodes de garde

Proximité du lieu de travail

- Certificat de travail délivré par l'employeur

Merci de nous indiquer, si nécessaire, les précisions utiles à l'instruction de votre demande :

.....

Pour toute demande, joindre impérativement les documents suivants :

- Dossier de demande de dérogation 2017/2018 complété et signé
- Documents à fournir justifiant votre demande et votre situation (liste page 2)
- Dossier de renseignements 2017/2018 (fourni lors du retrait du dossier de dérogation)
- Copie du livret de famille ou acte de naissance du ou des enfants
- Copie de la pièce d'identité des deux parents
- Carnet de santé de l'enfant
- Jugement pour les parents séparés ou divorcés

Attestation : Une attestation d'assurance responsabilité civile pour l'année 2017/2018 établie pour chaque enfant scolarisé devra être fournie par vos soins avant le premier jour de la rentrée scolaire.

En l'absence de cette attestation, votre enfant ne pourra être accueilli dans le cadre des activités périscolaires, extrascolaires, garderie et restauration scolaire.

ATTESTATION DE GARDE D'ENFANT

Je soussigné(e).....

Domiciliée.....tél :

certifie garder l'enfant.....sur le temps périscolaire.

N° d'agrément.....

Nom de l'école fréquenté.....

A..... le.....2017

Signature :

(faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »

Une fausse déclaration engagerait la responsabilité du signataire et entraînerait l'annulation de la dérogation.

Informations importantes :

- La décision favorable du Maire est conditionnée par la disponibilité de places dans l'école demandée.
- Les enfants dépendant du périmètre scolaire sont prioritaires.
- La demande de dérogation peut être effectuée à l'entrée de l'école maternelle, puis renouvelée lors du passage en élémentaire (CP). Néanmoins, une dérogation obtenue en maternelle ne sera pas obligatoirement reconduite pour l'entrée au CP.
- L'annulation de la dérogation pourra être demandée par l'école en cas de non-respect du règlement de l'école, de lieux, de personnes ou de fausses déclarations lors de la demande

Je déclare exacts les renseignements portés sur ce dossier et certifie avoir pris connaissance de l'ensemble des informations concernant les dérogations.

Date :

Signature des parents :

Partie réservée à l'administration

Lorsque les parents sont ou ne sont pas domiciliés sur la commune :

Avis du Maire de la commune de :

Favorable : au départ de l'enfant Défavorable : au départ de l'enfant
 à l'arrivée de l'enfant à l'arrivée de l'enfant
(sous réserve de non-participation financière)

Date :

Tampon et signature :

Décision du Maire de RILLIEUX-LA-PAPE

Favorable Favorable sous réserve de places Défavorable

Date :

Tampon et signature :

☒ Merci de déposer ce dossier avant le :à

Direction des Politiques Educatives – Pôle Inscriptions
Service Enfance et Education
place de Verdun – 69140 RILLIEUX-LA-PAPE - tél : 04 37 85 02 30
service.scolaire@rillieuxlapape.fr

